

Assemblée de concertation du (C.A.V.É) Comité AudioVisuel Étudiant H24-01 : 2 février 2024 - Procès-verbal

0. Procédures

0.1 Présences

9 membres présents, Quorum atteint.

0.2 Ordre du jour

«

0. Procédures

0.1. Présences

0.2. Ordre du jour

0.3. Présidium

0.4. Ouverture

1. Administration

1.1. Rôles du comité

1.1.1. Vote des signataires

1.1.2. Vote des rôles

1.1.3. Création du rôle de responsable de la communication avec le corps enseignant

1.2. Adoption de l'ordre du jour du 29 août 2023

2. Période de question

3. Financement

3.1. Financement de chandails pour l'équipe technique de C.E.S

4. Projet étudiant

5. Plainte contre le département des technologies de l'information

6. Varia

7. Levée

»

Proposé par Sabrina Dubé

Appuyé par Benoit Viger

AU

0.3 Présidium

Proposé par Sabrina Dubé :

- Que Louis Garneau-Pilon et Simon Girard soient au présidium de l'assemblée.

Appuyé par Patrick Barré

AU

0.4 Ouverture

Proposé par Benoit Viger:

- Ouverture de l'assemblée.
Appuyé par Sabrina Dubé
AU

1. Administration

1.1 Rôles du comité

1.1.1 Vote des signataires

Proposé par Benoit Viger:

- Que soit maintenue les trois mêmes signataires que pour la session A23, soit Simon Girard, Marc Zlatanov et William Côté-Huot.
Appuyé par Patrick Barré
AU

1.1.2 Vote des responsables de cohortes

Proposé par Patrick Barré:

- Que soit maintenu les mêmes responsables de cohorte que pour la session A23.
Appuyé par Émile Dupuis
AU

1.1.3 Création du rôle de responsable de la communication avec le corps enseignant

Proposé par Benoit Viger:

- Que Louis Garneau-Pilon devienne responsable de la communication avec le corps enseignant.
Appuyé par Sabrina Dubé
AU

1.2 Adoption du procès-verbal du 29 août 2023 AU

2. Période de question RAS

3. Financement

3.1 Financement de chandails pour l'équipe technique de C.E.S

Proposé par Benoit Viger :

- Que le Comité AudioVisuel Étudiant (C.A.V.É) s'engage à payer à la hauteur de 15 dollars par chandail et qu'il demande aux étudiants concernés d'organiser une activité de financement.

Appuyé par Sabrina Dubé

AU

4. Projet étudiant

RAS

5. Plainte contre le département des technologies de l'information

Proposé par Sabrina Dubé :

- Que soit envoyé une plainte contre le département des technologies de l'information afin de dénoncer les multiples problèmes que nous rencontrons. Considérant l'histoire des anciennes plaintes, que le Comité AudioVisuel Étudiant (C.A.V.É) s'engage à augmenter la pression envers l'administration en cas de non-considération de cette plainte. (*Plainte disponible en annexe.*)

Appuyé par Patrick Barré

AU

6. Varia

RAS

7. Levée de l'assemblée

Proposé par Patrick Barré :

- Que l'assemblée soit levée.

Appuyé par Alexis LeBel.

AU

ANNEXE

1. Plainte contre le département des technologies de l'information :

À qui de droit,

Nous, les étudiants du comité audiovisuel étudiant avons remarqué plusieurs problématiques avec le service que nous recevons du département des technologies de l'information. Nous jugeons qu'il est du devoir du service informatique tout comme l'administration du collège de nous fournir les conditions les plus optimales possible. En ce moment, celles-ci sont loin d'être acceptables pour favoriser notre apprentissage. Les logiciels que nous utilisons sont souvent non fonctionnels a des moments critiques, les professeurs ne disposent pas des accès nécessaires pour donner les cours et nous devons attendre de longs délais pour voir une correction.

Il est facile de voir la technologie comme accessoire à l'éducation, mais dans le cas des technologies de l'audiovisuel, c'est le cœur de notre apprentissage. Il est frustrant et même insultant de revoir les mêmes problèmes constamment ralentir de plusieurs semaines notre parcours.

Il n'est pas normal que nous perdions du temps précieux. à se connecter sur nos consoles de son quand cette connexion est censée être déjà faite. Il n'est pas normal que ce problème persiste plusieurs semaines après que nos professeurs en fassent part à la DTI. Il n'est pas normal que personne dans notre programme ne soit au courant des mises à jour de logiciels. Il n'est pas normal que plusieurs licences nécessaires pour utiliser nos programmes soient perdues au milieu de l'année. Il n'est pas normal que cette perte de licences prenne place juste avant un examen utilisant ces programmes. Il n'est pas normal que plusieurs examens utilisant diverses suites de programme comme AUTOCAD, Office, Dante et ProTools soient affectés par

cette perte de licences de façon récurrente, à travers plusieurs années!

Il est de la responsabilité de la direction du CÉGEP et de la DTI d'être au courant de ces problèmes et d'apporter les corrections nécessaires. Il est tout autant de la responsabilité de ces deux institutions de travailler avec plus de transparence avec le programme pour pallier a des imprévues facilement évitable. Nous, les étudiants, payons pour notre éducation. Nous attendons un service acceptable favorisant celle-ci, et non des promesses vides la ralentissant.

Nous n'avons pas envie de prendre des mesures plus drastiques. Cependant, considérant le silence et le manque de communication du CEGEP, nous serons bientôt obligés d'aller voir l'AGECVM et prendre des mesures plus lourdes.

Louis Garneau-Palau	156 3840
Benoit Viger	2166 971
Patrick Babin	1756 937
Alexis Lebel	2051 874
Sabina Dubé	2112 749
Simon Girard	2259 252
Emile Dupuis	2262 538
Julien Grenier	0720 846
Alex-André Goulet	15.389 74

Liste de présence